

OFFRE d'EMPLOI

La Ville d'ANNEMASSE recrute pour les opérations annuelles de recensement de la population des :

AGENTS RECENSEURS (h/f) Pour la période du 21 janvier au 27 février 2027

Missions : vous serez chargé, sous la responsabilité du coordonnateur :

- de la collecte des formulaires concernant les logements et les personnes à recenser ;
- du suivi des logements à recenser par adresse et de la mise à jour de votre carnet de tournée ;
- de rendre compte régulièrement de l'avancement du travail et faire état de situations particulières au coordonnateur.trice.

Entre le 4 et le 19 janvier, les agents recenseurs devront suivre 2 demi-journées de formation, effectuer une tournée de reconnaissance pour repérer les adresses sur le terrain et informer les habitants par voie d'affichage et distribution de plis dans les boîtes aux lettres.

Profil requis :

Les agents recenseurs doivent présenter les qualités suivantes :

- | | |
|-------------------------------|---|
| ☞ motivation et engagement, | ☞ disponibilité. |
| ☞ moralité et neutralité, | ☞ qualités de contact avec les habitants, |
| ☞ conscience professionnelle, | ☞ ordre et méthode, |

- **Disponibilité :** la durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur doit contacter l'ensemble des habitants de son secteur dans des délais très courts. Pour cela, il doit être en capacité de se rendre dans toutes les adresses de son secteur à différentes heures de la journée du lundi au samedi.
- **Qualités relationnelles :** être à l'aise dans les contacts, savoir convaincre et argumenter, aider certaines personnes à remplir les questionnaires.
- **Bonne moralité, discrétion et neutralité :** ne doit pas exprimer ses opinions, ses engagements politiques, religieux ou syndicaux. Il doit être, également, d'une parfaite moralité ;
- Sensibilisation à l'informatique et à internet ;
- **Rigueur et méthode :** être en capacité de s'organiser et de réaliser de façon optimale les tournées (sens de l'orientation et méthode) ;
- **Persévérance :** effectuer le nombre de visites nécessaire pour prendre contact avec les personnes à recenser ;
La base de rémunération des agents recenseurs s'effectuera en fonction du nombre d'imprimés dûment remplis (collectés dans le logement ou par internet).

0, 90 euros par feuille de logement

1, 60 euros par feuille de bulletin individuel

Il sera également attribué une prime modulée selon le travail rendu (soit 400 euros) et les formations seront rémunérées (80 euros pour la formation)

Date limite de dépôt des candidatures : 31/10/2026 (cachet de la poste faisant foi)

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur candidature (CV + lettre de motivation)

Par courrier postal : à Monsieur Le Maire

Service des Ressources Humaines - B. P. 530 - 74107 ANNEMASSE CEDEX

Ou

Via le site internet <https://www.annemasse.fr> (offres d'emploi)